

COMMUNE DE JOUHET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Ordre du jour :

- Syndicat Energies Vienne (groupement d'achat d'énergie)

L'an deux mil dix huit le jeudi 28 juin à 20H30 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Date de la convocation : 26 juin 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

MEMBRES PRESENTS : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, M. Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ,

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : M. Bernard JOYEUX

POUVOIRS : M. Bernard JOYEUX à Mme Annie BRUGIER THOREAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Benoît ADENOT, M. Damien VIDAL, Mme Valérie HULIN, M. Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRES ABSENTS :

Monsieur Alain PEYRAT a été élu secrétaire

Objet : Syndicat Energies Vienne (groupement d'achat d'énergie)

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L. 337-9,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le Syndicat ENERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la Commune de JOUHET a des besoins en matière de :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture

d'électricité.

- Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE a constitué un groupement de commandes gratuit, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la Commune de JOUHET, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 1 voix «abstention» et 7 voix « pour » :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune de JOUHET au groupement de commandes gratuit pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
 - o acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
 - o prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.
- **AUTORISE** Mme le Maire à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion de la Commune de JOUHET au groupement dont l'Acte constitutif (version validée en Comité Syndical ENERGIES VIENNE le 24 juin 2014) est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait et délibéré en Mairie les jours , mois, an dits.

Suivent les signatures des membres présents